



Programme d'accompagnement et de financement pour soutenir
la relève canadienne en création de contenus de format court
destinés à toutes nos plateformes de diffusion

Principes directeurs 2022

CHANGEMENTS IMPORTANTS APPORTÉS AU PROGRAMME CRÉATEURS EN SÉRIE, ÉDITION 2022 :

Abolition de l'âge limite de 35 ans

Public cible visé de 16-25 ans

Diffusion télévisuelle et numérique avec l'accès au Fonds des médias du Canada (FMC)
Les projets soumis doivent correspondre au positionnement de l'une ou l'autre des chaînes
de l'entreprise

1^{er} dépôt abrégé : 6 décembre 2021

2^e dépôt pour les projets sélectionnés : 7 février 2022

Renseignements généraux

TV5 Québec Canada, par l'entremise du programme d'accompagnement et de financement « Créateurs en série » (ci-après le « **Programme** »), contribue au renouvellement des auditoires et au développement de la relève en accompagnant et en finançant la création de séries linéaires de format court.

Le Programme est destiné aux créateurs canadiens de la relève. Son mandat : soutenir la production et la diffusion de séries linéaires de format court, en dramatique et en documentaire, pour un public cible de 16-25 ans.

Pour ce faire, le Programme accorde des financements aux créateurs canadiens de la relève, pour la production de séries originales d'un minimum de six (6) épisodes de 6 à 12 minutes chacun. Les créateurs sont invités à déposer une proposition abrégée de la série qu'ils désirent réaliser avant la date limite du premier dépôt. Le budget total de production pour les dramatiques ne doit pas excéder 400 000 \$ ou 5 500 \$ coût/minute. Le budget total de production pour les documentaires ne doit pas excéder 100 000 \$ ou 1 500 \$ coût/minute. Les séries produites seront ensuite présentées en primeur sur nos plateformes télévisuelles et numériques.

Tous les créateurs intéressés sont invités à prendre connaissance des principes directeurs du Programme et à s'y conformer lors de la préparation de leur demande. Bien que la conformité aux principes directeurs constitue une condition préalable d'admissibilité au Programme, elle ne peut garantir une participation financière. Toutes les informations et données personnelles soumises au Programme resteront strictement confidentielles.

Objectifs du Programme

Le Programme veut favoriser la production de contenus de qualité. Plus spécifiquement, les objectifs du Programme sont :

Soutenir le développement de la relève;

Accueillir des projets novateurs et différents;

Contribuer à faire rayonner la production canadienne francophone partout au pays et à travers le monde;

Rejoindre de nouveaux auditoires en offrant des contenus adaptés aux désirs de consommation du public cible des 16-25 ans;

Soutenir l'inclusion et la diversité (ethnique, géographique, des genres, etc.) tant à l'écran qu'au sein des équipes de production.

Admissibilité

Conditions d'admissibilité

Le soutien du Programme est accordé pour la production de séries originales de format court de 6 épisodes ou plus. Chaque épisode devra avoir une durée minimale de six (6) minutes et maximale de douze (12) minutes.

Demands admissibles

Le Programme s'adresse aux scénaristes et aux réalisateurs de contenus de format court.

Pour être admissible, le demandeur doit :

- Faire partie la relève (un créateur qui n'a pas plus que deux (2) œuvres diffusées professionnellement);
- Être accompagné d'une compagnie de production admissible;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;

- Avoir le contrôle créatif de la série et détenir les droits permettant l'exploitation de la série, tel que prévu par les présents principes directeurs;
- Démontrer qu'il détient la formation, l'expertise nécessaire et l'expérience pertinente;
- Un seul projet déposé par demandeur sera accepté. Si un demandeur dépose plus d'un projet, seul le premier dossier reçu sera analysé. Cependant, chaque créateur pourra participer à d'autres projets à titre de collaborateur, s'il n'en est pas le demandeur principal.

Projets admissibles

Le Programme vise la production de contenu canadien francophone original. Un minimum d'un projet réalisé à l'extérieur du Québec sera retenu chaque année.

Pour être admissible, chaque projet soumis doit correspondre aux critères suivants :

- Constituer une série linéaire originale de six (6) épisodes ou plus. Chaque épisode devra avoir une durée minimale de six (6) minutes et maximale de douze (12) minutes;
- Correspondre à l'un des genres artistiques suivants : dramatique (fiction, animation) ou documentaire;
- Être en français ou sans parole;
- Être destiné à un public cible de 16-25 ans, avec, en appui, une stratégie de promotion organisée visant à rejoindre cet auditoire;
- Détenir ou avoir libéré les droits permettant l'exploitation de la série;
- Être livré dans le respect des spécifications techniques exigées par le Programme.

Les projets de type magazine ne seront pas acceptés.

Les projets ou contenus jugés de mauvais goût, offensants ou haineux seront refusés.

Les projets industriels, d'entreprises ou promotionnels seront automatiquement refusés.

Positionnement de chaînes

Les projets soumis dans le cadre du Programme doivent incarner l'un ou l'autre du positionnement de nos chaînes.

UNIS tv

Unis TV est une chaîne humaine, authentique et sensible aux autres. Elle est porteuse de sens et fait vivre des émotions en racontant les histoires de gens inspirants de chez nous.

Moderne, audacieuse, elle incarne un esprit *hygge**.

**Hygge* : mot d'origine danoise et norvégienne faisant référence à un sentiment de bien-être, une humeur joyeuse et une atmosphère intime et chaleureuse. Le *hygge* est un état d'esprit positif procuré par un moment jugé reconfortant, agréable et convivial.

TV5

TV5 est une chaîne où se croisent les regards des francophones sur le monde. Inspirante, son œil est tourné vers l'international et elle favorise la compréhension du monde par la découverte des autres.

Pertinente, crédible, elle est moderne dans le ton et l'approche.

1. Premier dépôt

Disponibles via le site createursenserie.ca, le formulaire, le document sur les représentations et garanties, le sommaire du devis ainsi qu'une structure de financement dûment remplis et signés (signature électronique ou document numérisé), accompagnés de tous les documents requis doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : createursenserie@tv5.ca avant **le lundi 6 décembre 2021 à 17 h**, heure de l'Est. L'heure et la date de réception à TV5 Québec Canada du courriel témoigneront du respect de l'échéance. Tous les éléments nécessaires à la demande devront se retrouver joints au courriel, bien identifiés et en un seul envoi, sinon le dossier ne sera pas analysé.

Tous les documents envoyés devront être en format Word, Excel, PDF ou JPEG. Aucun autre format ne sera accepté. Si les éléments graphiques, visuels ou vidéo dépassent en total 5 Mb, ils devront être accessibles par lien électronique inclus dans votre formulaire de demande.

Aucun élément supplémentaire ne sera accepté une fois passée la date limite de dépôt et les dossiers incomplets ne seront pas analysés.

Renseignements : **Véronique Légaré, chargée de projet**
createursenserie@tv5.ca / 514 522-5322 poste 142

Les réponses à ce premier tour d'analyse seront communiquées par voie électronique d'ici ou avant le 7 février 2022.

Nous ne pourrions être tenus responsables si le courriel de votre demande n'arrive pas à destination ou si les fichiers sont corrompus. Un courriel de confirmation vous sera envoyé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception électronique de votre dossier. Veuillez également noter que le Programme n'accepte pas les demandes transmises par la poste ou par télécopieur.

2. Second dépôt

Suite à l'analyse des dossiers, les demandeurs des projets sélectionnés seront invités à préparer une version complète de la demande et à soumettre leur dossier au plus tard le 14 mars 2022.

Les demandeurs recevront par courriel le formulaire à remplir pour le second dépôt ainsi que les détails de tous les documents à préparer.

Un document visuel sera exigé pour compléter la demande :

- **Dramatique (fiction ou animation) et documentaire** : une démo du projet (5 minutes maximum)

Participation financière

Le Programme offre une participation financière sous forme d'une licence d'exploitation. Le financement sera versé selon un calendrier précis convenu entre le Programme et le demandeur et spécifié dans un contrat.

En recevant la participation financière du Programme, le demandeur garantit :

- Une licence exclusive d'exploitation télévisuelle de 3 ans et une licence d'exploitation numérique de 5 ans;
- La signature du Programme et le logo de la chaîne intégrés au générique d'ouverture de chaque épisode;
- Un logo du programme intégré au générique de fermeture de chaque épisode;
- Un droit de premier refus visant toute œuvre dérivée ou de saisons subséquentes.

Le financement accordé par le Programme constitue une licence d'exploitation. La structure financière pourrait comporter, en tout ou en partie, une licence de diffusion télévisuelle et numérique, les crédits d'impôt, le FMC, ou un autre organisme de financement. Nonobstant ce qui précède, le programme se réserve le droit de revoir les droits d'exploitation exigés selon la présence d'un second diffuseur. Le budget total de production pour les dramatiques ne doit pas excéder 400 000 \$ ou 5 500 \$ coût/minute. Le budget total de production pour les documentaires ne doit pas excéder 100 000 \$ ou 1 500 \$ coût/minute.

Le demandeur reconnaît que l'équipe du Programme jouera un rôle conseil tout au long du processus de scénarisation, de production et de post-production. Cette implication vise, en premier lieu, à offrir aux équipes des avis professionnels et du coaching en matière de développement, de production et de mise en marché de séries. Les dépenses engagées et/ou payées avant le dépôt de la demande ne seront pas admissibles.

Les versements se font plusieurs étapes :

1. À la signature du contrat entre le Programme, le demandeur et la compagnie de production;
2. À l'acceptation des scénarios;
3. À la livraison du premier montage des épisodes;

4. À la remise des épisodes finaux, du matériel promotionnel et de la preuve de l'assurance erreurs et omissions;
5. À la remise du rapport de coûts final et du certificat de contenu canadien.

Rapport de coûts

Un rapport de coûts détaillé selon les exigences requises est attendu à la fin du projet. TV5 Québec Canada pourrait procéder, à ses frais, à une vérification comptable du projet afin de valider l'ensemble des pièces justificatives.

Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation se fait en deux grandes étapes :

Étape 1 - Le premier dépôt vise à présenter une version abrégée de la demande. Les projets seront analysés et une invitation à soumettre une version complète de la demande sera envoyée aux demandeurs des projets retenus lors de cette première étape.

Étape 2 - Par la suite, les demandes complètes seront analysées pour déterminer quels projets obtiendront le soutien du Programme.

Chacune des demandes sera examinée afin de vérifier que les critères d'admissibilité soient respectés et que les dossiers soient bien complétés. À la suite du second dépôt, les demandes seront analysées par un comité de sélection composé spécialement à cette fin.

Critères de sélection

La qualité, l'originalité et l'audace du concept
Le potentiel de rayonnement de l'œuvre
Un contenu qui est en phase avec le positionnement d'une de nos chaînes
Une stratégie de promotion appropriée pour rejoindre l'auditoire des 16-25 ans
La qualité de la candidature
La faisabilité du projet

Le demandeur dont le projet est retenu par le Programme devra, conjointement avec la compagnie de production qui le soutient, signer un contrat avec TV5 Québec Canada. Aucune obligation n'engage le Programme jusqu'à la signature de cette entente.

Étapes à suivre pour une demande à l'appel de projet du Programme

- 18 octobre 2021 Ouverture de l'appel de projets
- 6 décembre 2021 Date limite des dépôts de la version abrégée de la demande
- 7 février 2022 Invitation sélective à soumettre une version complète de la demande
- 14 mars 2022 Date limite des dépôts de la version complète de la demande
- 6 à 8 semaines plus tard Annonce des lauréats

Avec l'accord du Programme, le calendrier de production peut varier selon les montages financiers de la série et le nombre d'épisodes.

Partenaire du Programme en 2022

Lussier & Khouzam

Le cabinet d'avocat Lussier & Khouzam s'associe au Programme afin d'offrir son soutien et d'accompagner les récipiendaires lors de la production de leur série. Lussier & Khouzam connaît bien le Programme car l'expertise de ses spécialistes légaux a été régulièrement sollicitée dans le cadre de plusieurs projets de séries soutenus par le passé, notamment dans le cadre du Fonds TV5.

Ce Programme est rendu possible grâce au soutien de Patrimoine canadien, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec.

Précisions

Le Programme se réserve le droit de modifier les principes directeurs, d'énoncer de nouvelles orientations et de nouvelles politiques, d'ajouter ou de retirer un programme. Toutefois, tout changement ne pourra s'appliquer aux ententes déjà conclues à moins d'obtenir le consentement des parties. Tout demandeur dégage le Programme et TV5 Québec Canada, ses dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction de documents fournis avec une demande. Le Programme et TV5 Québec Canada pourront conserver ou détruire toute demande et les documents qui l'accompagnent à son entière discrétion à moins d'avoir obtenu un avis du demandeur exigeant le retour du matériel envoyé. Tout demandeur autorise également le Programme à discuter d'une demande avec un tiers et à recueillir et à communiquer toute information jugée utile au traitement de la demande.



Une initiative de **TV5 + unisTV**

L'emploi du masculin dans le présent document inclut le féminin et l'emploi du singulier inclut le pluriel, le cas échéant.